



Commissariat aux comptes

T : 02 97 54 23 80

COMMISSARIAT AUX COMPTES  
SOCIÉTÉ INSCRITÉE À LA COUR D'APPEL DE RENNES  
MEMBRE DE LA COMPAGNIE RÉGIONALE DE RENNES

ARCANES

**SIEGE SOCIAL : 38 RUE DUNOIS  
75647 PARIS CEDEX 13**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
RELATIFS A L'EXERCICE CLOS  
AU 31 DECEMBRE 2023**

## ARCANES

**SIEGE SOCIAL : 38 RUE DUNOIS  
75647 PARIS CEDEX 13**

### RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de ARCANES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du fonds de dotation à la fin de cet exercice.

#### Fondement de l'opinion

##### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

##### Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>ER</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans l'annexe des comptes annuels concernant la nature et évaluation des contributions volontaires « En date du 23 avril 2024, le fonds de dotation Arcanes et la Fédération de l'Art Urbain ont signé une convention de cession gratuite d'une base de données d'archives regroupant des fichiers numériques (de photographies notamment) et portant sur la publication d'œuvres réalisées par des artistes urbains ou par des artistes à partir d'œuvres urbaines. La valeur de chaque archive reflète le prix de revient réel que la Fédération de l'Art Urbain a supporté pour leur création. Il en ressort un coût net réel de 26.669 € pour les archives réalisées sur la période 2020 à 2023. »

**Justification des appréciations**

Nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

**Vérification spécifique**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

**Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires****Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement du fonds de dotation relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le fonds de dotation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la direction du fonds de dotation.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fonds de dotation.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Vannes, le 16 mai 2024

Le Commissaire aux Comptes  
**CENT DEGRES AUDIT**  
Jean-Christophe ROCHUT  
Commissaire aux comptes

**Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes**

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonference, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du fonds de dotation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.



IV CF Expertise Comptable	ARCANES Comptes Annuels au 31/12/2023	PAGE 1
------------------------------	--	--------

## COMpte DE RESULTAT

Présent en Euros			
	du 01/05/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	du 01/05/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	Variation %
<b>Produits d'exploitation</b>			
Coûts d'exploitation			
- Ventes de biens et services			
- dont ventes de dons en nature			
- Ventes de prestations de services			
- dont partenariats			
- Produits de tiers financeurs			
- Concours publics et subventions d'exploitation			
- Versements des fonds交代 ou consommations doct consommateur			
- Ressources liées à la générosité du public			
- Dons manuels			
- Mécénats			
- Legs, donations et assurances-vie			
- Contributions financières			
- Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et tra			
- Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits			
Total des produits d'exploitation (I)	16 019	9 164	6 855
<b>Charges d'exploitation</b>			
Achats de marchandises			
Variations stocks			
Autres achats et charges externes			
Aides financières			
Impôts, taxes et versements assimilés			
Salaires et traitements			
Charges sociales			
Dotations aux amortissements et aux dépréciations			
Dotations aux provisions			
Report en fonds dédiés			
Autres charges			
Total des charges d'exploitation (II)	15 081	8 953	6 128
<b>RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>	938	211	727
	144,55		
<b>Produits financiers</b>			
De participations			
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif			
Autres intérêts et produits assimilés			
Reprises sur provisions et dépréciations et transfert			
Défenses positives de change			
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placem			
Total des produits financiers (III)	16 019	9 164	6 855
<b>Charges financières</b>			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et à			
Intérêts et charges assimilées			
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de pl			

**IV CF  
Expertise Comptable**  
**ARCANES**  
**Comptes Annuels au 31/12/2023**

PAGE 2

IV CF Expertise Comptable	ARCANES	Comptes Annuels au 31/12/2023	PAGE 2
------------------------------	---------	-------------------------------	--------

	du 01/05/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	du 01/05/2022 au 31/12/2022 (12 mois)	Variation %
<b>Total des charges financières (IV)</b>	-	-	-
<b>RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>	-	-	-
<b>RÉSULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)</b>	-	-	-
<b>Total des produits exceptionnelles (V)</b>	-	-	-
<b>Charges exceptionnelles</b>			
Sur opérations de gestion			
Sur opérations en capital			
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Total des produits exceptionnelles (V)	-	-	-
<b>Participation des salariés aux résultats (VI)</b>			
Impôts sur les sociétés (VII)			
Total des produits (I + III + IV)	16 019	9 164	6 855
Total des charges (II + VI + VII + VIII)	16 019	9 164	6 855
<b>EXCEDENT OU DEFICIT</b>	-	-	-
<b>Evaluation des contributions volontaires en nature</b>			
Produits			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolats			
Charges			
Secours en nature			
Mise à disposition gratuite de biens et services			
Prestations			
Personnel bénévole			
Total	26 669	26 669	26 669

**RÉSULTAT DECRÈS ALDIT**  
Par le Commissariat Aux Comptes  
Cabinet de Alfred Kastler  
16 rue Alfred Kastler  
PBIS 2  
59327 VANNES cedex 3705  
Tél : 02 97 54 23 80

ARCANES Comptes Annuels au 31/12/2023	PAGE 12
--	---------

## ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

### PREAMBULE

Le Fonds de dotation ARCANES a pour objet de soutenir et de conduire une mission d'intérêt général et sans but lucratif à caractère culturel et éducatif, visant à la constitution et à la préservation d'un fonds numérisé d'archives représentatives de l'art urbain français à des fins d'identification, de préservation et de promotion de la culture française des arts urbains, mais aussi à des fins historiques ou de recherches.

L'exercice social clos le 31/12/2023 a une durée de 12 mois.  
L'exercice précédent clos le 31/12/2022, avait une durée de 08 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 46 714,19 E.

Le résultat net comptable est un déficit de 0,00 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 24/04/2024 par les dirigeants.

### EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Nous n'avons pas identifié de fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

### PRINCIPES, RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

#### MÉTHODE GÉNÉRALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités détablissement des comptes annuels des associations et des fondations, du règlement comptable ANC n° 2019-04 (ESSMS), et n° 2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en EUROS.

*Établissement "ÉCOLE DES JEUNES ARTISTES"*  
Société de Commissariat Aux Comptes  
15 rue Alfred Kastler  
PIERS 2  
B6037 VANNES cedex 3705

CF Expertise Comptable  
- Mission de Présentation -  
Tél : 02 97 54 23 80

✓ CF Société Comptable	ARCANES Comptes Annuels au 31/12/2023	PAGE 12	PAGE 13
------------------------------	--	---------	---------

### CHANGEMENT DE MÉTHODE

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

### PRINCIPALES MÉTHODES D'EVALUATION ET DE PRÉSENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

#### Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

#### Amortissement et dépréciation de l'actif :

Postérieurement à leur entrée, les actifs font l'objet d'un amortissement et / ou d'une dépréciation. Les actifs dont l'utilisation par l'entité est déterminable font l'objet d'un amortissement mesuré par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

Pour l'ensemble des actifs, il est apprécié à la clôture de l'exercice s'il existe un indice externe ou interne de perte de valeur montrant qu'un actif a pu perdre notablement de sa valeur. Si la valeur actuelle d'un actif immobilisé devient inférieure à sa valeur nette comptable, cette dernière est rancenue à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation. La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

#### Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

#### Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

#### Contributions volontaires :

Conformément au règlement comptable CRC 99-01, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :

Les contributions en biens et services sont valorisées pour leur coût réel soit au prix de marché. Par prudence les coûts minima ont été retenus.

IV CF Expertise Comptable	ARCANES Comptes Annuels au 31/12/2023	PAGE 14
---------------------------------	--	---------

#### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

##### Immobilisations

Actif immobilisé				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	190			190
Immobilisations corporelles	2 814			2 814
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>3 004</b>			<b>3 004</b>

##### Amortissements

Innobilisations amortissables				
	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
<b>TOTAL I</b>				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>TOTAL II</b>				
Terreains				
Constructions				
sur sol propre				
sur sol d'autrui				
Installations générales, bureaux, magasins				
Installations techniques, matériel, outillages industriels				
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau et informatique				
Emballages récupérables et divers				
<b>TOTAL III</b>	<b>211</b>	<b>938</b>	<b>1 149</b>	<b>1 149</b>
<b>TOTAL GENERAL (I+II+III)</b>	<b>211</b>	<b>938</b>	<b>1 149</b>	<b>1 149</b>

#### ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS (suite)

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

##### Immobilisations

<i>Fonds propres</i>				
	Variation des fonds propres	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation
Fonds propres sans droit de reprise				
Dont générosité du public				
Fonds propres avec droit de reprise				
Dont générosité du public				
Ecart de réévaluation				
Dont générosité du public				
Réserves				
Dont générosité du public				
Report à nouveau				
Dont générosité du public				
Excédent ou déficit de l'exercice				
Dont générosité du public				
Situation nette				
Situation nette dont générosité du public				
Fonds propres consomptibles	33 836			
Dont générosité du public				
Subventions d'investissement				
Dont générosité du public				
Provisions réglementées				
Dont générosité du public				
<b>TOTAL</b>	<b>33 836</b>			
<b>TOTAL dont générosité du public</b>				
		<b>24 500</b>		
			<b>16 019</b>	
				<b>42 318</b>

#### CENT DEGRES AUDIT

Société de Commissariat Aux Comptes

16 rue Alfred Kastler

FIBS 2

56037 VANNES Cedex 3705

Tél : 02 97 54 23 80

Mécènes	Montants initiaux	Dotations consomptibles au 01/01/2023	QF 2023 virée au résultat	Dotations consomptibles au 31/12/2023
<i>Fondateurs</i>	15 000			15 000
Total Fondateurs	15 000	15 000		15 000
<i>Donateurs 2022</i>	28 000	18 836.38	8 543.40	10 292.98
<i>Donateurs 2023</i>	24 500		7 475.47	17 024.53
Total Donateurs	52 500	18 836.38	16 018.87	27 317.51
<b>TOTAL</b>	<b>67 500</b>	<b>33 836.38</b>	<b>16 018.87</b>	<b>42 317.51</b>

Conformément à l'article 214-2 du règlement comptable ANC n° 2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, les donations consomptibles des fonds de dotation sont comptabilisés dans une rubrique spécifique des fonds propres. La consommation de la dotation consomptible correspond à l'excédent de charges sur les produits de l'exercice.

Il a été décidé que cette consommation est calculée, et affectée, au prorata des dons perçus, par chaque donneur, durant l'année. Le restant à consommer sera utilisé sur les exercices suivants avec le même raisonnement d'affectation.

La politique d'investissement du fonds de dotation a pour objectif de faire fructifier les sommes apportées afin de permettre un financement régulier de l'œuvre ou de la mission d'intérêt général qu'il soutient.

*Etat des dettes et produits consacrés d'avance*

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit				
Dettes financières diverses				
Fournisseurs				
Dettes fiscales et sociales				
Dettes sur immobilisations				
Autres dettes				
Produits consacrés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>4 397</b>	<b>4 397</b>	<b>4 397</b>	<b>4 397</b>

*Charges à payer par poste de bilan*

	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations	
Autres dettes	
<b>TOTAL</b>	<b>2 953</b>